



## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Établi en application du code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019 (ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique)

### **MARCHE PUBLIC**

**ACQUISITION, LIVRAISON, INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET PRESTATIONS ASSOCIÉES D'UN ENSEMBLE ANALYTIQUE COMPORTANT UN CHROMATOGRAPHE EN PHASE GAZEUSE (CPG) COUPLE A UN SPECTROMÈTRE DE MASSE (SM) AU PROFIT DE L'INSTITUT DE RECHERCHE CRIMINELLE DE LA GENDARMERIE NATIONALE (IRCGN) AU SEIN DU PÔLE JUDICIAIRE DE LA GENDARMERIE NATIONALE A PONTOISE (95)**

### **DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES OFFRES**

**Jeudi 10 juillet 2025 à 12 heures 00**

Le présent règlement de la consultation comporte 11 pages numérotées de 1 à 11

# TABLE DES MATIÈRES

---

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION.....	4
1.1 - Objet de la consultation.....	4
1.2 - Nomenclature.....	4
ARTICLE 2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION.....	4
2.1 - Étendue de la consultation.....	4
2.2 - Organisme responsable de la consultation.....	4
2.3 - Adhésion aux conditions de l'administration.....	4
ARTICLE 3 - NATURE DE LA PRESTATION.....	4
3.1 - Allotissement.....	4
3.2 - Type de prestation.....	4
ARTICLE 4 - DURÉE DU MARCHÉ.....	5
ARTICLE 5 - CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSULTATION.....	5
5.1 - Estimation du besoin.....	5
5.2 - Option et variante.....	5
5.3 - Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) facultative « extension de garantie ».....	5
5.4 - Formation.....	5
ARTICLE 6 - MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX.....	5
6.1 - Unité monétaire.....	5
6.2 - Forme des prix.....	5
6.3 - Contenu des prix.....	5
ARTICLE 7 - LIEU D'EXÉCUTION OU DE LIVRAISON.....	6
ARTICLE 8 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES.....	6
ARTICLE 9 - RETRAIT DU DOSSIER.....	6
9.1 - Retrait du dossier sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE).....	6
9.2 - Renseignements complémentaires relatifs à la consultation.....	6
9.3 - Relations entre l'administration et les candidats.....	7
ARTICLE 10 - PRÉSENTATION DE L'OFFRE.....	7
10.1 - Documents constitutifs de la candidature.....	7
10.2 - Documents constitutifs de l'offre.....	7
10.3 - Sanctions pour fausses déclarations.....	8
ARTICLE 11 - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ.....	9
11.1 - Modalités de financement.....	9
11.2 - Forme juridique du groupement.....	9
11.3 - Langue utilisée.....	9
ARTICLE 12 - SOUS-TRAITANCE.....	9
ARTICLE 13 - CONDITIONS DE REMISE DES DOSSIERS.....	9
13.1 - Remise des offres.....	9
13.2 - Date limite de réception des offres.....	9
13.3 - Copie de sauvegarde.....	9
ARTICLE 14 - OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES PROPOSITIONS.....	10
14.1 - Notion de dépendance financière.....	10
14.2 - Conditions de recevabilité des plis.....	10
14.3 - Restrictions techniques.....	10
14.4 - Critères de jugement.....	11
14.5 – Négociation.....	11
Article 15 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	11
Article 16 - ACCEPTATION DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	11

**ANNEXES**  
**de l'acte d'engagement**

L'annexe suivante est obligatoirement jointe dans l'enveloppe « CANDIDATURE + OFFRE » :

**- Annexe I de l'acte d'engagement : Annexe financière**

L'annexe suivante est à fournir le cas échéant dans l'enveloppe « CANDIDATURE + OFFRE » :

**- Annexe II de l'acte d'engagement : Bordereau de prix PSE facultative**

L'annexe suivante est obligatoirement jointe dans l'enveloppe « CANDIDATURE + OFFRE » :

**- Annexe III de l'acte d'engagement : Calendrier de réalisation**

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION**

### **1.1 - Objet de la consultation**

Le présent marché a pour objet l'acquisition, la livraison, l'installation, la mise en service et les prestations associées d'un ensemble analytique comportant un chromatographe en phase gazeuse (CPG) couplé à un spectromètre de masse (SM) au profit de l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN) au sein du Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale à Cergy Pontoise (95). Les prestations accessoires comprennent l'assistance technique, la garantie, la formation, la documentation correspondante et les Prestations Supplémentaires Eventuelles facultatives.

La matériel est destiné à réaliser en laboratoire, des analyses criminalistiques pour le département Environnement Incendies Explosifs. Il remplacera un appareil déjà existant et sera employé pour la recherche de produits inconnus en analyses chimiques : analyses de composés semi-volatils en mode liquide et en mode SPME ainsi qu'un analyseur de type simple quadripôle.

Le présent marché est passé suivant la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

### **1.2 - Nomenclature**

Le code de classification du vocabulaire commun des marchés (code CPV) est :

- pour l'objet principal : 38432200 → Chromatographes

## **ARTICLE 2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION**

### **2.1 - Étendue de la consultation**

La présente consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 et suivants du code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019.

### **2.2 - Organisme responsable de la consultation**

Le Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale – Bureau Appui Opérationnel – Section des Marchés Publics agit en qualité de R.P.A en particulier pour toutes les formalités suivantes :

- notification du marché,
- établissement des avenants,
- décompte des pénalités,
- résiliation du marché.

### **2.3 - Adhésion aux conditions de l'administration**

La présente consultation est un élément contractuel revêtant un caractère immuable.

## **ARTICLE 3 - NATURE DE LA PRESTATION**

### **3.1 - Allotissement**

Le présent marché n'est pas alloti car l'objet ne s'y prête pas.

### **3.2 - Type de prestation**

Les caractéristiques sont déclinées dans le CCTP.

Les prestations associées sont détaillées à l'article 5 du CCTP.

La mise en service est détaillée à l'article 6 du CCTP.

## **ARTICLE 4 - DURÉE DU MARCHÉ**

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification pour une livraison avant le 30 septembre 2025

L'installation, la formation et la mise en service se dérouleront dans les jours suivant la livraison.

L'ensemble de l'exécution du marché sera fini pour le 30 octobre 2025.

## **ARTICLE 5 - CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSULTATION**

### **5.1 - Estimation du besoin**

Le montant du marché est évalué à 133 333,33€ hors taxes (HT), soit pour 160 000€ TTC. Cette estimation est mentionnée **à titre indicatif** et ne peut en aucun cas engager l'administration.

### **5.2 - Option et variante**

Sans objet

### **5.3 - Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) facultative « extension de garantie »**

Cette présente consultation contient une (1) PSE à l'initiative du pouvoir adjudicateur.

Le candidat devra renseigner l'annexe II de l'acte d'engagement pour la PSE facultative et la décrire dans son mémoire technique, le cas échéant.

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de la retenir ou non à la signature du marché.

### **5.4 - Formation**

Elle est détaillée à l'article 5.3 du CCTP.

## **ARTICLE 6 - MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX**

### **6.1 - Unité monétaire**

L'euro sera la monnaie de compte du marché.

### **6.2 - Forme des prix**

Les prix sont :

- forfaitaires pour l'ensemble des équipements, et les prestations associées ;
- hors taxes ;
- toutes taxes comprises (taux de T.V.A. applicable en France indiqué à part) (Taux de 20 %) ;
- réputés établis aux conditions économiques du mois de dépôt des offres (soit Juin 2025).

### **6.3 - Contenu des prix**

Les prix comprennent :

- l'ensemble des prestations détaillées au CCTP ;
- tous les matériels, produits et accessoires relatifs aux prestations à effectuer ;
- tous les frais généraux, salaires, charges sociales et fiscales, marge bénéficiaire, frais divers ;
- tous les frais éventuels inhérents à la prestation, droits de douane et procédure ;

- toutes charges fiscales, parafiscales et autres taxes comprises liées à la prestation ;
- les frais de transports éventuels, frais et taxes diverses afférents aux prestations faisant l'objet de ce marché.

## **ARTICLE 7 - LIEU D'EXÉCUTION OU DE LIVRAISON**

POLE JUDICIAIRE DE LA GENDARMERIE NATIONALE (PJGN)  
Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale  
Division Environnement Incendies explosifs  
Plot 2 - 2ème étage  
5 Boulevard de l'Hautil  
95000 Pontoise

## **ARTICLE 8 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de leur réception.

Toutefois, à l'échéance de ce délai, le RPA pourra demander aux soumissionnaires de maintenir leur offre pour un nouveau délai. En cas d'acceptation notifiée par écrit au RPA, les soumissionnaires seront engagés par leur offre jusqu'à l'échéance de ce nouveau délai. Si aucune décision n'était notifiée aux soumissionnaires avant son expiration, ces derniers seraient déliés de leur engagement.

## **ARTICLE 9 - RETRAIT DU DOSSIER**

### **9.1 - Retrait du dossier sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE)**

Le retrait des dossiers se fera directement sur la PLACE à l'adresse suivante :  
<https://www.marches-publics.gouv.fr>  
rubrique 2025\_16-CPG\_SM

Le dossier de consultation des entreprises DCE est composé

- du présent règlement de consultation RC,
- du cahier des clauses administratives particulières CCAP 2025\_16,
- du cahier des clauses techniques particulières CCTP 2025\_16,
- et de l'acte d'engagement et ses 3 annexes.

### **9.2 - Renseignements complémentaires relatifs à la consultation**

Les renseignements complémentaires pourront être obtenus par les candidats en adressant un courrier exclusivement électronique via le profil acheteur PLACE.

**Une réponse sera envoyée en retour exclusivement via la PLACE.**

A ce titre, l'adresse courriel indiquée dans le formulaire relatif à l'opérateur économique remis par la PLACE, sera utilisée comme seule voie d'information des candidats notamment sur les éventuelles modifications ou informations complémentaires survenant en cours de procédure. Il appartient au candidat de relever son courrier électronique régulièrement.

La responsabilité du Pouvoir adjudicateur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps utile.

**Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires des candidats sur la procédure seront envoyées au plus tard six (6) jours avant la date limite de dépôt des offres.**

### **9.3 - Relations entre l'administration et les candidats**

Concernant les questions techniques ou administratives, les candidats devront les poser sur le profil acheteur PLACE qui se chargera de publier les réponses pour les porter à la connaissance de tous les candidats ayant retiré un dossier en ligne.

## **ARTICLE 10 - PRÉSENTATION DE L'OFFRE**

### **10.1 - Documents constitutifs de la candidature**

Le candidat devra produire les documents suivants :

1	les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée pour engager la société.
2	la lettre de candidature (imprimé DC 1) dûment et intégralement renseignée.
3	la déclaration du candidat (imprimé DC 2) dûment et intégralement renseignée, datée, ou tout autre document comportant les mêmes rubriques. Seront notamment indiqués : - le chiffre d'affaires hors taxes global des trois (3) dernières années ; - une liste des marchés similaires exécutés par le candidat (en qualité de titulaire ou de sous- traitant) au cours des trois (3) dernières années stipulant leurs montants
4	En application des dispositions de l'article R.2143-4 du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents mentionnés ci-dessus.

### **10.2 - Documents constitutifs de l'offre**

Elle comprendra les documents et informations suivants :

1	L'acte d'engagement (avec ou sans signature) et ses annexes : 1 - annexe financière obligatoire fournie par l'administration dûment renseignés ; 2 - bordereau de prix unitaire - PSE facultative ; 3 - calendrier de réalisation des prestations.
2	Un relevé d'identité bancaire (R.I.B.).
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la fiche technique du concepteur selon les caractéristiques de l'article 3 du CCTP :</li> <li>- les agréments de sécurité conformes aux normes européennes (Conformité CE) des équipements,</li> <li>- un mémoire technique contenant les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ l'adéquation du matériel proposé avec les exigences du CCTP : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le chromatographe en phase gazeuse et un analyseur de type simple quadripôle ;</li> <li>- le système de pilotage (poste informatique et logiciel) ;</li> <li>- l'ensemble des accessoires et premiers consommables nécessaires à sa mise en service.</li> </ul> </li> <li>■ Des notes explicatives en langue française ou accompagnées d'une traduction en français, décrivant en détail les fonctionnalités de l'ensemble des équipements du marché ;</li> <li>■ Les licences et les certificats de conformité du logiciels et de l'interface utilisateur ;</li> <li>■ Une documentation concernant le type d'action préventive, de précaution à prendre, de test de performance à mener ;</li> <li>■ La description détaillée des prestations associées : assistance technique, garanties, documentations et formation ;</li> <li>■ Le prix des consommables et des pièces de rechanges les plus courants ainsi que les fréquences habituelles de changement ;</li> <li>■ Le délai d'intervention en cas de panne, le remplacement des pièces défectueuses ou anormalement usagées et la fréquences des actions de maintenances préventives ;</li> <li>■ L'estimation du coût annuel d'un contrat de maintenance préventive et curative de la plateforme incluant les pièces connectiques, les câbles, la main d'œuvre et le déplacement pour une durée de 4 ans à l'issue de la période de garantie ;</li> <li>■ le planning prévisionnel de livraison, d'installation, de mise en service, et de formation initiale (annexe III de l'acte d'engagement).</li> <li>■ la Prestation Supplémentaire Eventuelle Facultative : le candidat décrira l'extension de garantie qu'il propose (durée, modalités, ...)</li> </ul> </li> <li>- les mesures prises dans le cadre du marché pour réduire l'impact sur l'environnement (Limitation des émissions de gaz à effet de serre et transports et documentation...) ;</li> <li>- les mesures prises dans le cadre du marché pour réduire les coûts : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une attestation sur une garantie matérielle de fourniture des pièces détachées pendant 10 ans à compter de la date d'installation.</li> </ul> </li> </ul>

Les candidats sont informés :

- que le terme « signature » pour l'acte d'engagement correspond autant à une signature physique qu'à une signature électronique sécurisée (une signature scannée n'ayant pas la valeur d'une signature électronique) ;

### **10.3 - Sanctions pour fausses déclarations**

Selon la réglementation en vigueur, un soumissionnaire pourra être exclu temporairement ou définitivement des marchés passés par le ministère en cas d'inexactitude des renseignements fournis.

## **ARTICLE 11 - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ**

### **11.1 - Modalités de financement**

Le mode de règlement choisi par l'administration sera le virement direct au compte ouvert au nom du titulaire dont les références figurent sur l'acte d'engagement.

### **11.2 - Forme juridique du groupement**

Conformément aux dispositions des articles R. 2142-19 à R. 2142-27 du code de la commande publique en vigueur, les soumissionnaires pourront présenter leur offre sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire.

Les soumissionnaires ne pourront présenter plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

### **11.3 - Langue utilisée**

Toutes les correspondances et documentations relatives au marché seront rédigées en français.

Les documents en langue étrangère ne seront pris en compte que s'ils sont accompagnés d'une traduction complète en français conformément aux dispositions de l'article R. 2151-12 du code de la commande publique en vigueur.

## **ARTICLE 12 - SOUS-TRAITANCE**

La sous-traitance n'est pas acceptée dans le cadre de ce marché.

## **ARTICLE 13 - CONDITIONS DE REMISE DES DOSSIERS**

Les candidats prendront en charge tous les frais consécutifs au dépôt de leur offre.

### **13.1 - Remise des offres**

Les offres doivent être exclusivement déposées par transmission électronique via la PLACE

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

pour la remise des plis (candidatures et offres), conformément aux articles R.2332-1 à R.2332-18 du code de la commande publique en vigueur. Dans tous les cas, les envois par courriel ne sont pas acceptés.

### **13.2 - Date limite de réception des offres**

Les offres doivent parvenir avant le :

**Jeudi 10 juillet 2025 à 12 heures 00**

### **13.3 - Copie de sauvegarde**

Conformément à l'article R. 2132-11 du code de la commande publique en vigueur, lorsque le candidat dépose son offre via Place, il est fortement recommandé de transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB,...) ou papier, avec les indications suivantes :

**Nom de la société :**

POLE JUDICIAIRE DE LA GENDARMERIE NATIONALE  
5 BD DE L HAUTIL  
95001 CERGY-PONTOISE CEDEX

**A N'OUVRIRE QUE  
PAR LA SECTION MARCHÉS PUBLICS DU BAO**

**COPIE DE SAUVEGARDE**

**ACQUISITION, LIVRAISON, INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET PRESTATIONS ASSOCIÉES D'UN ENSEMBLE ANALYTIQUE COMPORTANT UN CHROMATOGRAPHE EN PHASE GAZEUSE (CPG) COUPLE A UN SPECTROMÈTRE DE MASSE (SM) AU PROFIT DE L'INSTITUT DE RECHERCHE CRIMINELLE DE LA GENDARMERIE NATIONALE (IRCGN) AU SEIN DU PÔLE JUDICIAIRE DE LA GENDARMERIE NATIONALE A PONTOISE (95)**

Cette copie sera utilisée dans le cas suivant :

La copie de sauvegarde sera ouverte dans les cas prévus par l'arrêté du 14 décembre 2009 :

- lorsque dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique un programme informatique malveillant (ou « virus ») est détecté par l'acheteur public. La trace de la malveillance du programme est conservée par l'acheteur public ;
- lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique mais n'est pas parvenue à l'acheteur public dans les délais de dépôt des candidatures et des offres (par exemple : aléas de transmission) ;
- lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'a pas pu être ouverte par l'acheteur public.

Les copies de sauvegarde seront détruites dans le cas où elles n'auront pas été utilisées.

La copie de sauvegarde devra être transmise dans les mêmes conditions de temps que l'offre (cf. paragraphe 13.2 supra).

**ARTICLE 14 - OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES PROPOSITIONS****14.1 - Notion de dépendance financière**

Les sociétés soumissionnaires devront présenter des garanties techniques et financières suffisantes. A ce titre, la dépendance financière ne devra pas excéder 50 % du chiffre d'affaires global annuel.

**14.2 - Conditions de recevabilité des plis**

Les entreprises ou les personnes morales ou physiques se trouvant dans l'une des situations énumérées aux articles L2141-1 à L2141-5 du code de la commande publique en vigueur ne seront pas admises à soumissionner.

Conformément aux dispositions des articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du code de la commande publique en vigueur, si certains des documents demandés, relatifs à la candidature (cf. article 10.1) sont absents ou incomplets, le R.P.A. pourra le cas échéant accorder un délai approprié et identique à tous les candidats concernés pour compléter leur dossier de candidature.

**14.3 - Restrictions techniques**

Les articles 3.4.1. et 3.4.2 du CCTP listent les fonctionnalités à minima que devra détenir le matériel proposé. En leur absence, l'offre sera jugée inappropriée.

#### **14.4 - Critères de jugement**

Le R.P.A. éliminera les offres inappropriées à l'objet du marché ainsi que celles irrégulières ou inacceptables et choisira l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, en tenant compte des critères énoncés ci-dessous.

La notation des offres s'effectuera comme suit :

- Prix de l'offre (analyse de la DPGF) : 40 % ;
- Adéquation du matériel proposé avec le CCTP : 50 % ;
- Clauses environnementales et clause économique : 10 %

#### **14.5 – Négociation**

Conformément à l'article R2123-5 du Code de Commande Publique, le RPA se réserve la possibilité de négocier avec les trois (3) meilleures offres initiales.

La lettre d'invitation à concourir détaillera les conditions de cette négociation. Le soumissionnaire en sera informé.

### **ARTICLE 15 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

L'attribution du marché au candidat retenu ne sera effective que sous réserve qu'il produise les certificats complémentaires mentionnés ci-dessous dans un délai inférieur ou égal à cinq (5) jours.

A défaut, le R.P.A. s'adressera au candidat suivant dans l'ordre de classement des offres.

A tout moment la présente procédure pourra faire l'objet d'un classement sans suite pour motif d'intérêt général.

#### **Documents à produire afin de procéder à la notification**

Les entreprises pourront obtenir :

- une attestation de régularité fiscale directement en ligne à partir de leur compte fiscal, pour les entreprises soumises à l'IS, ou auprès de leur service des impôts gestionnaire ;
- une attestation sociale auprès des services sociaux ou en ligne sur le site [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)
- une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité

Le candidat aura toute latitude pour présenter ces documents au moment du dépôt de l'offre.

### **ARTICLE 16 - ACCEPTATION DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

La participation au présent marché à procédure adaptée vaudra acceptation sans restriction du présent dossier de consultation.